

L'ART DE PLAIDER
DEVANT LES
TRIBUNAUX :
COURS
INTENSIF



FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ DE MONCTON

du 5 au 11 juin 2016
Moncton (N.-B.)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

L'art de plaider devant les tribunaux : cours intensif du 5 au 11 juin 2016

Objectifs

Le cours intensif de plaidoirie organisé par la Faculté de droit de l'Université de Moncton se propose de faire acquérir aux avocats les connaissances et les techniques fondamentales de la plaidoirie en matières civile et criminelle. Le cours s'adresse principalement aux avocats qui pratiquent en matières criminelle et civile depuis au moins deux ans et au plus douze ans et qui ont un peu d'expérience dans le domaine du contentieux, mais peu d'expérience en plaidoirie.

Ce cours est une variante des cours intensifs de plaidoirie offerts chaque année, depuis 1979, à Osgoode Hall Law School à Toronto et par le Barreau du Québec à Sherbrooke depuis 1983. Ces cours ont été extrêmement bien accueillis par les membres de la profession, et Osgoode Hall et le Barreau du Québec doivent habituellement refuser de recevoir un certain nombre de personnes qui désirent y participer. Une caractéristique particulière du programme offert à Moncton est que l'une des sections travaillera en français et l'autre en anglais, chacune recevant chaque jour une démonstration dans sa propre langue. Quelques-unes des démonstrations de fin de journée offertes aux participants seront en français et d'autres en anglais.

Le programme et les documents d'enseignement utilisés s'inspirent de ceux qui ont été mis au point aux États-Unis par le professeur James Seckinger de la National Institute for Trial Advocacy et Notre Dame Law School et ils ont été adaptés aux règles de procédure et à la pratique des tribunaux canadiens par le professeur Garry D. Watson, c.r. de Osgoode Hall Law School. L'organisation, la présentation, la documentation et les techniques représentent un important travail de collaboration entre les professeurs d'université et les membres de la magistrature et du Barreau.

Méthodologie et présentation de l'enseignement

Le programme s'affranchit des méthodes habituelles de formation permanente en remplaçant les cours magistraux, comités et démonstrations traditionnels par un processus d'apprentissage fondé sur la participation continue à des procès simulés accompagnés de séances de critiques individuelles ou de groupe sous la direction de juges et d'avocats expérimentés. Les démonstrations font partie d'un programme intégré qui met l'accent sur la participation individuelle.

Le programme s'articule autour de l'enseignement à des groupes restreints afin de garantir à chaque participant une attention individuelle suffisante. Il y a aura deux sections de 32 participants au plus et, pendant la plus grande partie du cours, elles seront divisées en groupes de huit participants travaillant avec les enseignants. L'audiovisuel est utilisé de manière intensive et tous les participants sont enregistrés au magnétoscope et critiqués. Le programme est exigeant et intensif. Il exige huit heures d'enseignement par jour et plusieurs heures de préparation chaque soir. Nous recommandons donc aux participants qui habitent à l'extérieur de la ville de ne pas amener leur famille avec eux.

Procès simulé

Vous aurez l'occasion de participer en tandem à un procès simulé. Les procès simulés auront lieu le samedi 11 juin et vous permettront d'exercer les habiletés que vous aurez apprises tout au long de la semaine. Ils se tiendront au Palais de Justice Moncton Law Courts 145 boul. Assomption, à Moncton et à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Ils seront présidés par des membres de la magistrature et des avocats d'expérience.

Personnel enseignant

Quatre responsables de groupe sont affectés à chaque section de 32 participants. Les responsables travaillent avec leur section pendant tout le programme et sont secondés par des invités qui critiquent la performance des participants et prennent part eux-mêmes aux sessions quotidiennes de démonstration.

Les responsables du groupe :

Mme la juge Marie-Josée Hogue	Cour d'appel du Québec	Montreal
Mme la juge Éliane B. Perreault	Cour supérieure du Québec	Montréal
M. le juge Claude Chicoine	Cour du Québec	Montréal
Pierre Dupras	Trudel Nadeau	Montréal
Helen How	Ministère du Procureur général (On.)	Toronto
Jonathan Rosenthal	Avocat	Toronto
Mark Scott	Service des poursuites publiques (N.-E.)	Halifax
Melvin Solman	Solmon Rothbart Goodman	Toronto
Michael Watson	Gowling Lafleur Henderson	Toronto

Les magistrats, avocats et avocates qui participeront à titre d'animateurs invités :

M. le juge Marc Richard	Cour d'appel du Nouveau-Brunswick	Fredericton
M. le juge Duncan Beveridge	Cour d'appel du Nouvelle-Écosse	Halifax
Mme la juge Tracey Deware	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Fredericton
M. le juge Reginald Léger	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Bathurst
Mme la juge Brigitte Robichaud	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Moncton
M. le juge Robert Tuck	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Moncton
M. le juge John Mitchell	Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown
M. le juge en chef Pierre Arseneault	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Moncton
M. le juge Irwin Lampert	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Moncton
M. le juge William McCarroll	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Saint John
M. le juge Joseph Michaud	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Moncton
M. le juge Troy Sweet	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Moncton
Prof. Trevor Farrow	Osgoode Hall Law School	Toronto
Anthony Allman, c.r.	Cabinet du Procureur général (N.-B.)	Moncton
Nicole Angers	Services des poursuites pénales du Canada	Moncton
Michelle Awad, c.r.	McInnes Cooper	Halifax
Hélène Beaulieu, c.r.	Cox & Palmer	Moncton
Anne-Andrée Charette	Direction des poursuites criminelles (Québec)	Montréal
Philippe J. Eddie, c.r.	Philippe J. Eddie & Assoc.	Moncton
Douglas Evans, c.r.	Cox & Palmer	Saint John
Pierre Gionet	Cabinet du Procureur général (N.-B.)	Caraquet
Cameron Gunn, c.r.	Cabinet du Procureur général (N.-B.)	Fredericton
Tom Heintzman, O.C., c.r.	HeintzmanADR	Toronto
Maria Henheffer, c.r.	Brenton Kean	Saint John
Charles LeBlond, c.r.	Stewart McKelvey	Moncton
Ken McCullogh, c.r.	Stewart McKelvey	Halifax
John Merrick, c.r.	Merrick Jamieson Sterns Washington Mahody	Halifax
Christian Michaud, c.r.	Cox & Palmer	Moncton
E.J. Mockler, c.r.	EJ Mockler CP	Fredericton
Joel Pink, c.r.	Pink Larkin	Halifax
Peter Rogers, c.r.	McInnes Cooper	Halifax
Danie Roy	Actus Law	Moncton
Denise Smith, c.r.	Service des poursuites publiques (N.-E.)	Halifax
Chantal Thibodeau	Stewart McKelvey	Moncton

Le cours est organisé par le professeur James E. Lockyer, c.r., de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Programme

Le dimanche 5 juin 2016

10 h à 12 h 30	Inscription
12 h 30 à 18 h	Session d'ouverture

Explication du programme et présentation des enseignants. Démonstrations portant sur l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire. Réunion de chaque section : préparation d'un témoin, interrogatoire principal et contre-interrogatoire.

Programme quotidien des sessions Du lundi 6 juin au vendredi 10 juin 2016

8 h 30 à 10 h	Réunion de chaque section (32 personnes); enregistrement, passage au magnétoscope et critique.
10 h à 10 h 25	Pause-café
10 h 30 à 12 h 30	Réunion de groupes (8 personnes); révision et critique des enregistrements audiovisuelle.
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 à 14 h 30	Démonstration
14 h 30 à 16 h 30	Réunion de groupes (8 personnes); révision et critique des enregistrements audiovisuelle.
16 h 30 à 16 h 45	Pause-café
16 h 45 à 18 h	Démonstration
18 h	Discussion libre et bar payant

Procès simulés – le samedi 11 juin de 8 h à 17 h

Les procès simulés présidés par les membres de la magistrature ou des avocats-conseil d'expérience auront lieu au Palais de Justice Moncton Law Courts 145 boul. Assomption, à Moncton, et à la salle du tribunal-école de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Sujets des sessions de cours

Théorie de la cause, plan stratégique, exposé de la cause - déclarations introductives. Interrogatoire principal et contre-interrogatoire, ré-interrogatoire. Production et utilisation de pièces justificatives et démonstratives. Mise en contradiction et réhabilitation; technique avancée d'interrogatoire, interrogatoire principal et contre-interrogatoire des témoins experts, ré-interrogatoire et les plaidoiries.

Commentaires et évaluations

J'encourage certainement les avocats et les avocates à participer au séminaire de plaidoirie. **L'expérience vécue a été extrêmement enrichissante et agréable.** J'ai bien apprécié rencontrer des avocats et des avocates qui exercent dans d'autres juridictions. Les formateurs étaient très généreux de leur temps, très compétents et respectueux. Bref, **l'expérience s'est avérée exigeante mais très pertinente et fort utile.**

J'ai trouvé la session tout à fait remarquable. Le tout est très bien organisé et il n'y a aucune perte de temps. La qualité des instructeurs est supérieure et le matériel est pratique et concis. **Du côté qualité prix, je considère en avoir eu amplement pour mon argent.** Le cours est quand même intensif et le participant doit s'attendre à faire les efforts nécessaires afin d'en retirer les bénéfices attendus. **Je recommande cette formation à tout juriste voulant pratiquer dans le domaine du litige civil, droit criminel et le droit familial.**

Tous les animateurs étaient bien experts. Ces critiques étaient bien formulées. J'ai aimé qu'il y ait plusieurs animateurs, et qu'on ait eu l'occasion de travailler avec tous les animateurs.

M^e Dupras, M^e Downs étaient **exceptionnels, professionnels, courtois et savant** dans la matière. Les participants ont pu bénéficier de judicieux et précieux conseils. Des gens dédiés à la profession qui n'avaient que des commentaires et critiques constructives pour les participants. Monsieur le juge Chicoine est extraordinaire.

Me Lenczner aussi bien que Juge Chicoine sont **extrêmement impressionnants** et les participants apprécient grandement qu'ils prennent de leur temps pour nous former et partager leurs expériences et leurs savoirs.

Les animateurs : **nous sommes très chanceux** de les avoir !

Les responsables de groupes ; **on ne pouvait demander mieux !**

Les responsables des groupes étaient **dynamiques et stimulants.** J'ai beaucoup appris.

Merci à tous (animateurs) pour leur temps.

Expérience fort enrichissante ! Beaucoup de travail, mais également beaucoup d'accomplissements.

Excellent cours ! Merci beaucoup.

Fiche d'inscription / Registration Form

L'art de plaider devant les tribunaux : cours intensif / Intensive Trial Advocacy Programme 5 au 11 juin 2016 / June 5 – 11 2016

Nom / Name : _____ Prénom / First Name : _____
Téléphone / Telephone : _____ Télécopieur / Fax : _____
Bureau / Firm : _____
Adresse / Address : _____ Ville / City : _____
Province : _____ Code postal / Postal Code : _____
Courriel / Email : _____ Programme : Français English
Barreau de la province / Provincial Law Society : _____

Mode de paiement / Payment

**Coût d'inscription : 3 150 \$ + TVH = 3 559,50 \$ (6 dîners inclus du dimanche au vendredi) /
Registration Fee: \$3,150.00 + HST = \$3,559.50 Noon meals included (Sunday to Friday)**

Chèque (libellé à l'ordre de : Université de Moncton) / Cheque (payable to the Université de Moncton)

Carte de crédit / Credit Card VISA MASTERCARD

Titulaire de la carte / Cardholder : _____

N° de la carte / Card Number : _____

Date d'expiration / Expiration Date : _____

Signature du titulaire / Cardholder signature : _____

L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE RÉGLÉE À L'AVANCE ET NE SERA CONFIRMÉE QUE SUR RÉCEPTION DU PAIEMENT. Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'avis d'annulation est reçu au plus tard le 1^{er} mai 2016. Il est possible de déléguer un suppléant. / REGISTRATION MUST BE PREPAID AND IS ONLY CONFIRMED UPON RECEIPT OF PAYMENT. Registration fees will not be refunded unless notice of cancellation is received on or before May 1st, 2016. If you are unable to attend, substitution is permitted.

Veillez faire parvenir votre fiche d'inscription accompagnée de votre paiement à l'adresse suivante. / To apply, fill out the enclosed registration form, enclosing a cheque payable to the Université de Moncton and mail to the address below:

Lise Briard

Cours intensif : l'art de plaider devant les tribunaux / Intensive Trial Advocacy Programme

Faculté de droit

Université de Moncton

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Téléphone / Telephone : 506-863-2132 Courriel / Email: lise.briard@umoncton.ca